



## Les actions doivent accompagner les mots

PETER MAURER

ANCIEN PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE STAND SPEAK RISE UP!

La réponse aux violences sexuelles demeure une préoccupation majeure pour le Comité International de la Croix rouge (CICR). En reflétant sur les trois dernières années écoulées, c'est un privilège pour moi de partager la perspective du CICR dans ce livre blanc.

Le CICR est une organisation humanitaire neutre, indépendante et impartiale dont le travail vise à apporter protection et assistance pour les victimes des conflits armés et autres situations de violence.

Le CICR travaille dans un environnement toujours plus complexe et fragile où les conflits armés se superposent à des situations de pauvreté chronique, une faible gouvernance et des enjeux globaux déstabilisateurs comme le changement climatique et la pandémie de COVID-19. Les personnes affectées présentent des vulnérabilités accrues – un manque d'accès aux soins de santé, à l'eau, aux infrastructures sanitaires ; une insécurité alimentaire ; la destruction de leurs moyens de subsistance.

Dans les conflits armés, les inégalités basées sur le genre, se traduisant par des pratiques sociales et des dynamiques de pouvoir nuisibles, l'érosion du tissu communautaire et l'impunité sont autant de facteurs qui viennent accroître les risques d'exposition aux violences sexuelles.

Présent sur les lignes de front, le CICR continue de recevoir des témoignages poignants sur les effets dévastateurs des violences sexuelles. De l'impact physique, pouvant mettre en danger la vie-même des personnes, au lourd fardeau sur la santé mentale des individus, qui portent les cicatrices invisibles du traumatisme. Les conséquences sociales peuvent être également dramatiques. **Quand la honte et la stigmatisation forcent les survivant(e)s à s'isoler par peur du rejet et des représailles, il s'agit alors d'une double peine.**

La demande croissante pour l'assistance offerte par le CICR aux survivant(e)s, et en premier lieu les soins de santé, atteste de la continuité du phénomène.

La réponse du CICR place les survivant(e)s au centre. Elle est à l'intersection de trois approches qui se complètent et se renforcent mutuellement : opérationnelle, légale et diplomatique.

### Une approche opérationnelle – réponse et prévention

L'ancrage opérationnel du CICR s'illustre dans dix-huit pays où sont mis en œuvre des programmes visant à adresser les violences sexuelles, y inclus en collaboration avec les sociétés nationales du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et d'autres partenaires.

Dans tous les contextes de conflit armé et de détention où le CICR est présent, ses collaborateurs appliquent le principe cardinal de renversement de la charge de la preuve : des actes de violence sexuelle

« *Les conséquences sociales peuvent être également dramatiques* »

ont lieu, à moins que le contraire puisse être prouvé. Le CICR a ainsi une position proactive concernant la violence sexuelle, visant à les prévenir dans son dialogue avec les autorités et parties au conflit ainsi qu'à adresser la stigmatisation qui l'entoure et à répondre aux besoins des survivant(e)s. La réponse opérationnelle du CICR est intégrée et multidisciplinaire. Elle est ancrée dans le mandat de protection du CICR qui vise à préserver l'intégrité physique et la dignité des personnes affectées par les conflits armés et les autres situations de violence. Ce mandat s'illustre notamment dans le dialogue confidentiel du CICR avec les parties au conflit visant à adresser les violations du Droit International Humanitaire (DIH), ou dans ses activités dans les lieux de détention.

**La réponse opérationnelle du CICR comprend la provision de soins de santé primaire, la gestion clinique des cas et la prise en charge psychologique et psychosociale des survivant(e)s de violences sexuelles.** Elle s'accompagne d'activités de sensibilisation des communautés sur l'accès à ces services et sur la stigmatisation entourant les violences sexuelles. Elle soutient la réinsertion socio-économique des survivant(e)s et leur résilience à travers un appui financier pour des besoins immédiats ou d'activités génératrices de revenus. Elle vise à réduire l'exposition aux risques des communautés par le biais de programmes d'habitat, d'eau et d'assainissement et leurs vulnérabilités par le renforcement de leurs capacités.

Cette approche opérationnelle s'appuie sur un engagement institutionnel fort visant à accroître notre redevabilité envers les personnes affectées. Ce cadre vient renforcer la participation des survivant(e)s à la réponse humanitaire à leurs besoins spécifiques. Une réponse inclusive, prenant en compte les besoins spécifiques des personnes affectées par les violences sexuelles, est essentielle.

Effectivement, les besoins de certains groupes sont souvent occultés dans les réponses humanitaires pour les survivant(e)s des violences sexuelles. **Il est nécessaire de rappeler que les hommes, garçons et les personnes LGBTIQ+ sont également des survivant(e)s et des victimes de ces violences.** Les barrières pour l'accès aux services nécessaires, ainsi que la stigmatisation, sont souvent particulièrement prononcées pour ces personnes.

Le CICR s'emploie à promouvoir le respect du droit international, précisément dans le but de prévenir la violence sexuelle en premier lieu - une tâche qui nécessite un changement complexe au niveau des comportements et des attitudes ainsi qu'au niveau juridique.

En 2022, le CICR a lancé une nouvelle initiative pluriannuelle et multinationale de prévention de la violence sexuelle - le programme de prévention de la violence sexuelle. Ce programme est en collaboration avec les communautés touchées par le conflit et les porteurs d'armes, pour lutter contre les attitudes et les comportements qui permettent la prévalence dévastatrice de la violence sexuelle.

Comprendre les attitudes des auteurs, ou de ceux qui pourraient le devenir est essentiel. En 2022, le CICR a publié les résultats de sa recherche opérationnelle, financée par le Gouvernement du Luxembourg, sur les perceptions des hommes et garçons sur les violences sexuelles en République Centrafricaine et au Soudan du Sud. Ces résultats informent directement les opérations du CICR en préconisant une approche toujours centrée sur les survivant(e)s, un dialogue intergénérationnel et la nécessité d'adresser une culture blâmant les survivant(e)s et favorisant l'impunité.

Ces initiatives visent également à nourrir la réflexion au sein d'une communauté d'experts et de pratique. Elles s'inscrivent dans le partage d'expérience auprès des acteurs impliqués dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles dans les conflits.

### **Une approche légale**

La proximité opérationnelle avec les survivant(e)s, les auteurs, les parties au conflit et les autorités nourrit l'approche légale du CICR. Le droit Humanitaire International (DHI) est un droit vivant, dont l'interprétation et l'application reflètent les défis contemporains.

**Le DHI demeure plus que jamais pertinent : il interdit la violence sexuelle sous toutes ses formes dans les situations de conflit armé.** La violence sexuelle est également interdite par d'autres corpus de droit international, notamment le droit international des droits de l'homme (DIDH) et le droit pénal international (DPI).

Depuis plusieurs années, le CICR a amorcé un travail de consultation et d'analyse visant à refléter la diversité des expériences vécues par les personnes dans les conflits armés. Le CICR intègre une lecture intersectionnelle, dans l'interprétation et l'application du DHI, reconnaissant les différents facteurs structurant l'identité d'un individu : l'âge, la classe sociale, une situation de handicap, la religion, l'origine, les orientations sexuelles et bien entendu, le genre.

Des inégalités préexistantes basées sur le genre – comme l'accès aux ressources, la faible représentation dans les organes de décision, y compris militaires, sont de nature à exacerber les conséquences directes et indirectes des dommages subis par les populations civiles dans les conflits. Les inégalités structurelles dont peuvent faire l'objet les femmes et les jeunes filles, par exemple dans l'accès aux soins de santé, peuvent ainsi les exposer de manière disproportionnée aux conséquences d'opérations militaires (décès ou blessures). Les violences sexuelles ne sont ainsi malheureusement pas l'unique traumatisme que les survivant(e)s subissent en raison de leur genre.

**L'intégration du genre dans l'application et l'interprétation du DHI est un pas essentiel pour progresser vers la diminution des dommages causés aux civils dans les conflits armés.** Il s'agit de l'une des conclusions principales d'une consultation menée par le CICR en 2021 auprès d'experts juridiques et humanitaires.

Le CICR demeure également engagé dans l'application du DHI au niveau national. Ses expert(e)s juridiques assistent les autorités compétentes pour la mise en œuvre nationale des règles de droit qui interdisent la violence sexuelle en leur procurant, par exemple, des listes de contrôle recensant les dispositions du DHI, DIDH et DIP pertinentes.

Par sa présence opérationnelle, le CICR reste attentif aux difficultés pouvant surgir dans la mise en œuvre de certains règles additionnelles (non prévues par le DHI). Par exemple, le CICR estime que les politiques de signalement obligatoire des violences sexuelles dans les conflits armés par les personnels de santé et autres professionnels auprès des autorités responsables (généralement les forces de l'ordre) sont de nature à dissuader les survivant(e)s à se rapprocher des services de santé. Par ailleurs, cette obligation pourrait augmenter le risque de représailles contre les survivant(e)s et contre la mission médicale. Si ces règles visent à lutter contre l'impunité, le CICR les considère comme incompatibles avec le DHI et l'approche centrée sur les survivant(e)s.

### **Une approche diplomatique**

La diplomatie humanitaire du CICR vise à renforcer l'action humanitaire opérationnelle, ainsi que le

développement et l'application du droit, en s'impliquant dans les plateformes diplomatiques.

En 2019, une large coalition d'acteurs engagés dans la réponse aux violences sexuelles dans les conflits armés s'est réunie à plusieurs reprises. Survivant(e)s, Etats, agences des Nations Unies, Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant rouge, ONG nationales et internationales, notre constat commun était sans appel : nous devons faire plus.

En février 2019, je joignais ma voix à celle d'Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies et de Julienne Lusenge, figure de la défense des droits des femmes en République Démocratique du Congo pour dénoncer l'échec à adresser le mal causé par les violences sexuelles.

**Nos trois demandes, « Eradiquer les atrocités sexuelles comme tactique de guerre », « Changer l'attitude qui blâme les survivants et non les auteurs », « Mieux protéger les communautés à risque » ont été amplifiées dans des forum clés comme l'initiative **Speak, Stand Rise Up !** lancée en mars 2019 par Son Excellence la Grande Duchesse du Luxembourg ; mais également la Conférence d'Oslo (mai 2019) sur la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre dans les crises humanitaires. La même année, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptait la résolution 2467, pour mettre fin aux violences sexuelles et reconnaissant le rôle essentiel des survivant(e)s.**

Si 2019 a été une année de mobilisation remarquable, nos efforts communs demeurent plus que jamais nécessaires. La violence sexuelle est strictement interdite et elle est évitable.

Les actions doivent accompagner les mots.